



2019

RAPPORT D'ACTIVITE

Service MJPM



42 Rue Normandie Niemen - CS 55833 - 72058 LE MANS Cedex 2

☎ 02 43 77 17 55 📠 02 43 77 19 41 @ contact@athsarthe.fr

SOMMAIRE

1. LA VIE DU SERVICE

- Organigramme p 1
- 1.1 Le Personnel : Mouvements de personnels p 2
- 1.2 Formations - Journée d'étude p 2
- 1.3 Points forts de l'année 2019 p 3 à 6
- 1.4 Les réunions - les groupes de travail - les commissions p 7

2. L'ACTIVITE DU SERVICE MJPM

- 2.1 L'implantation géographique p 8/9
- 2.2 Les mesures au 31 décembre 2019 p 10
- 2.3 Répartition des Curatelles et Tutelles en 2019 p 11
- 2.4 Répartition par tribunaux en 2019 p 12
- 2.5 Flux et répartition par type de mesures en 2019 p 13
- 2.6 Evolution du nombre de factures et bons d'Achats entre 2015 et 2019 p 14/15
- 2.7 Evolution du nombre des courriers et requêtes entre 2015 et 2019 p 16

3. L'ACTIVITE DU POLE JURIDIQUE

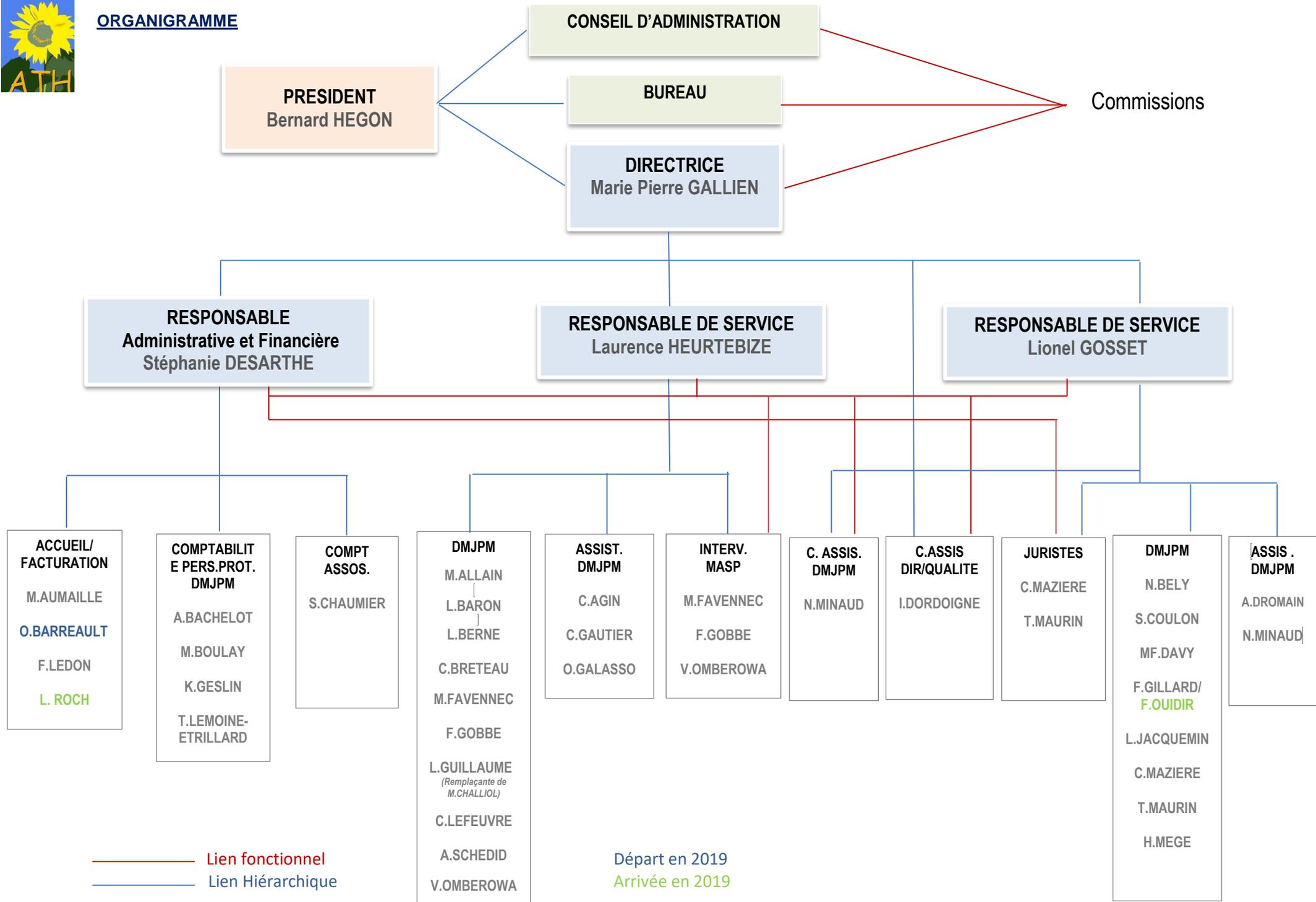
- 3.1 Assistance ou représentation des Personnes Protégées dans le cadre de procédures civiles ou pénales p 17
- 3.2 Assistance ou représentation des Personnes Protégées dans le cadre d'actes de disposition p 18

4. LES CARACTERISTIQUES DE NOTRE PUBLIC DE 2015 A 2019

- 4.1 Répartition par mode d'hébergement de 2015 à 2019 p 19
- 4.2 Répartition sur le territoire de 2015 à 2019 p 20
- 4.3 Répartition selon la situation familiale de 2015 à 2019 p 21
- 4.4 Répartition par tranche d'âge de 2015 à 2019 p 22
- 4.5 Répartition Hommes/Femmes de 2015 à 2019 p 22



ORGANIGRAMME



1.1/ Mouvements du Personnel en 2019

Le 21 octobre 2019, Oliver BARREAULT, agent d'accueil et facturation, Pôle ACF, a quitté l'ATH suite à une rupture conventionnelle. Il a été remplacé par Linda ROCH, arrivée le 6 novembre 2019.

Fatiha OUIDIR a remplacé Fabien GILLARD (DMJPM), en arrêt maladie.

1.2/ Formations - Journée d'étude

En 2019 tous les salariés en contact avec les Personnes Protégées ont suivi une formation sur la gestion de la relation avec un public difficile.

- ☞ Le CEFRAS a délivré une formation de 2 jours auprès des assistantes et l'équipe de l'accueil,
- ☞ Le Cabinet Socrate est intervenu auprès des DMJPM sur la gestion de l'agressivité et les troubles du comportement.

A noter, un renouveau pour les séances d'analyse des pratiques animées par un nouvel intervenant connaissant bien le secteur de la Protection Juridique.

Un salarié a participé à la formation de Sauveteur Secouriste au Travail.

Un DMJPM a participé à 2 journées d'études organisées par L'EPSM « Souffrance Psychique et Précarité, comment travaille-t-on ensemble ? ».

- ☞ Ces journées avaient pour objectif de renforcer le partenariat sur ce secteur.

Formations FNAT

Dans le cadre de son adhésion à la FNAT, l'ATH bénéficie des formations de la fédération en lien avec l'actualité du secteur, à des tarifs préférentiels. En 2019 La FNAT nous a accompagnés dans la création d'un groupe éthique et la mise en conformité aux normes RGPD dans le cadre de 2 formations :

- ☞ Appropriation au registre FNAT du traitement des données personnelles du service MJPM.
- ☞ Animation d'un groupe éthique.

Formations Nexem

L'ATH adhère au syndicat employeur Nexem dont l'équipe de juriste spécialisée dans le droit du travail délivre des formations aux directeurs (trices) des établissements sociaux et médicaux sociaux. La mise en place du Comité Social Economique qui remplace les anciens IRP a conduit la directrice à participer aux formations suivantes :

- ☞ Gérer le fonctionnement du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés
- ☞ Négocier un accord d'entreprises.

1.3/ Les points forts de l'année 2019

Déménagement

Le début de l'année a été marqué par la préparation du déménagement au 42 rue Normandie Niemen qui fut effectif le 8 mars. L'aménagement a permis un rapprochement des responsables autour de leurs équipes.

Partenariat

De nouveaux partenariats ont vu le jour, un avec l'association « Cette Famille » auprès de qui nous externalisons la gestion des paies des familles d'accueil l'autre avec « La Tutélaire du Patrimoine » qui intervient dans le conseil et la gestion du patrimoine des personnes protégées.

Une rencontre APAJH/ATH entre Président et Directeurs a permis de faire le point sur notre collaboration.

Groupe Ethique

Suite à la formation délivrée en 2018 l'ATH a constitué, sur la base du volontariat, un Groupe de Réflexion Ethique pluridisciplinaire. L'année 2019 ce groupe s'est réuni 2 fois pour écrire son règlement de fonctionnement. Il sera prêt pour étudier des situations en 2020.

Groupe évènements indésirables

La gestion des évènements indésirables a été préconisée par l'évaluateur externe pour qui nos fiches incidentes étaient dépassées et surtout n'étaient pas analysées.

Ce groupe pluridisciplinaire s'assure à travers l'étude des évènements indésirables signalés qu'une réponse adaptée a été apportée et ajuste le fonctionnement ou l'organisation si besoin.

Le type d'évènement et la réponse apportée font l'objet d'une synthèse annuelle (Extrait ci-dessous). 

... « Les différents types d'évènements indésirables recensés en 2019

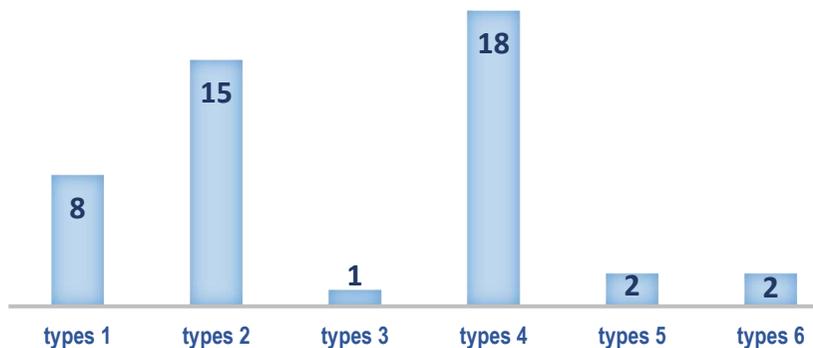
→ 46 Fiches de signalement d'évènements indésirables ont été répertoriées, 5 étaient des fiches créées en 2018 dont les actions n'avaient pas été finalisées, et reportées en 2019.

- ☞ 8 fiches- « Réclamations ou plaintes orales usagers et/ou tiers
- ☞ 15 fiches - Usager victime de violence(s)/maltraitance - auteur de violence(s)/maltraitance
- ☞ 1 fiche - Situation à risque dans les locaux de l'ATH : *cause éventuelle d'un incident ou accident*
- ☞ 18 fiches - Comportement inadapté de l'utilisateur vis-à-vis de l'ATH
- ☞ 2 fiches- Perturbation liée à l'organisation et/ou au fonctionnement du service
- ☞ 2 fiches- Autre(s) »

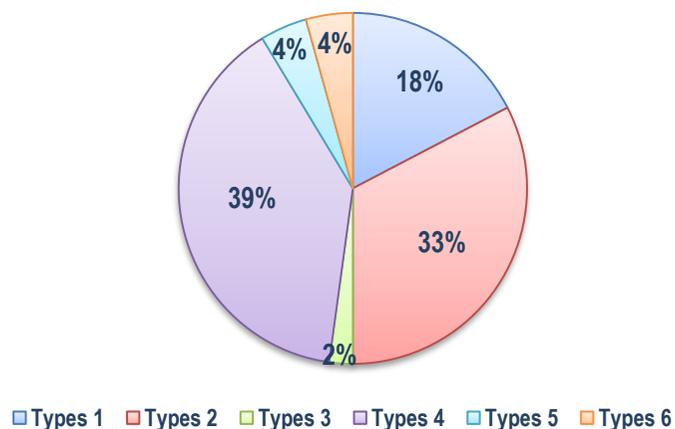
Nous pouvons noter que parmi les six types d'évènements indésirables deux types se distinguent de par la quantité :

- ☞ 18 fiches : « Comportement inadapté de l'utilisateur vis-à-vis de l'ATH »
- ☞ 15 fiches : « Usager victime de violence(s)/maltraitance - auteur de violence(s)/maltraitance »

Nombre des différents types évènements indésirables recensés en 2019



% des différents types d'évènements indésirables en 2019



◆ Les différents types d'évènements indésirables

- 1 - Réclamations ou plaintes orales usagers et/ou tiers
- 2* - Usager victime de violence(s)/maltraitance - auteur de violence(s)/maltraitance
- 3 - Situation à risque dans les locaux de l'ATH : cause éventuelle d'un incident ou accident....
- 4 - Comportement inadapté de l'utilisateur vis-à-vis de l'ATH
- 5 - Perturbation liée à l'organisation et/ou au fonctionnement du service
- 6 - Autre(s)

2* « Usager victime de violence(s)/maltraitance - auteur de violence(s)/maltraitance »

Le type d'évènement indésirable « 2 » fait uniquement l'objet d'un recensement car ce type d'évènement est généralement suivi d'un dépôt de plainte, avec suivi de la procédure judiciaire soit par le DMJPM ou par 1 juriste.

»...

Evaluation Interne

L'ATH a procédé à sa 2^{eme} évaluation interne accompagnée par le cabinet Socrate. L'esprit de la démarche d'évaluation a été participatif, puisque chaque fonction était représentée.

Les dimensions et les indicateurs de l'évaluation ont fait l'objet d'une concertation et les points de progrès de discussions.

Les résultats de l'évaluation et son plan d'action seront présentés aux salariés en 2020.

Elections CSE

Les anciennes Instances Représentatives du Personnel sont arrivées au terme de leur mandat en novembre. Le CSE, nouvelle instance, issue des ordonnances Macron, les a remplacées. Les élections se sont déroulées les 7 et 21 juin. En 2020 le CSE devra déterminer son fonctionnement et le Conseil d'Administration de l'ATH devra se positionner sur l'étendue de ses compétences car les prérogatives accordées aux anciennes IRP dans la convention 66 sont devenues caduques.

1.4/ Les réunions internes, comités, groupes de travail, commissions en 2019

Nom de la rencontre	Participants	Objet	Fréquence / nbre
Réunions Générales	Ensemble du personnel	Informations, projets, échanges	Trimestrielle
Réunions Cadres	Directrice - RAF 2 Responsables de Service	Coordination, information, bilan, projets, décisions	Hebdomadaire
Réunions DMJPM	Responsables de service / DMJPM	Informations, projets, échanges	Mensuelle
Réunions Administratives	RAF - 2 Responsables de service Assistants - Pôle ACF	Informations, projets, échanges	Trimestrielle
Groupe travail Dipm	Responsables de service/DMJPM	Création d'un nouveau Dipm	10 au 1 ^{er} semestre
Groupe travail Ethique	Responsables de service/DMJPM	Création d'un règlement de fonctionnement	3 au 1 ^{er} semestre
↳ Espaces de réflexions Ethique	Directrice - Resp. de Service/Ass. Encadrement 2 DMJPM/ 1 assistante /1 salarié Pôle ACF	Questionnement Ethique, regard pluridisciplinaire d'aide à la décision	3 au 2 ^{ème} semestre
Comité suivi Evènements indésirables	Directrice - Resp. de Service/Ass. Encadrement 1 DMJPM/1 assistante /1 salarié Pôle ACF/1 comptable	Groupe pluridisciplinaire s'assurant à travers l'étude des évènements indésirables signalés qu'une réponse adaptée a été apportée et ajuste le fonctionnement ou l'organisation si besoin	Trimestriel
Groupe travail Evaluation interne	Toutes les fonctions représentées	Préparation à l'Evaluation Externe	5 au 2 ^{ème} semestre
Comité Suivi Projet de Service	Président - Direction - cadres -1 Salarié par fonction	Suivi des Objectifs	Annuel
Comité Evaluation Interne	Président - Directrice - 2 Responsables de Service - RAF Assistante Encadrement	Analyses des Fiches actions de l'année 2019 et projets d'actions 2020	Annuel
Analyse des pratiques	DMJPM Assistants	Endroit privilégié d'échanges	Mensuelle Semestrielle
Commission Financière	1 Administrateur - RAF	Préparation du budget avant présentation CA	Annuelle
Commission Communication	2 Administrateurs - Directrice	Refonte du Site Web	Trimestrielle
Commission Formation	2 Administrateurs - Directrice	Validation du plan de formation	Annuelle
Commission Partenariale	2 Administrateurs	Relations FNAT, Associations...	

2. L'ACTIVITE DU SERVICE MPJM

2.1/ Implantation géographique

L'aire d'intervention de l'ATH s'étend sur tout le département de la Sarthe. (cf. carte des secteurs ci-après)

Le territoire est découpé en étoile, à partir de l'agglomération mancelle.

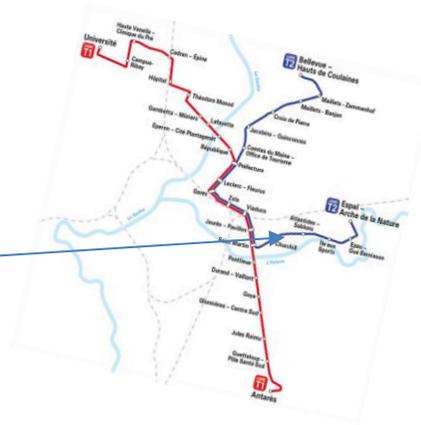
Chaque DMJPM a en charge un secteur géographique d'intervention, ce qui lui permet d'optimiser ses déplacements, d'être identifié par les partenaires et d'assurer un service de proximité aux usagers.

Un accueil physique et téléphonique est organisé chaque jour sur une demi-journée.

Des rencontres avec les usagers du service ont également lieu dans les locaux de l'ATH, sur rendez-vous.

L'accès au service est facilité par la proximité

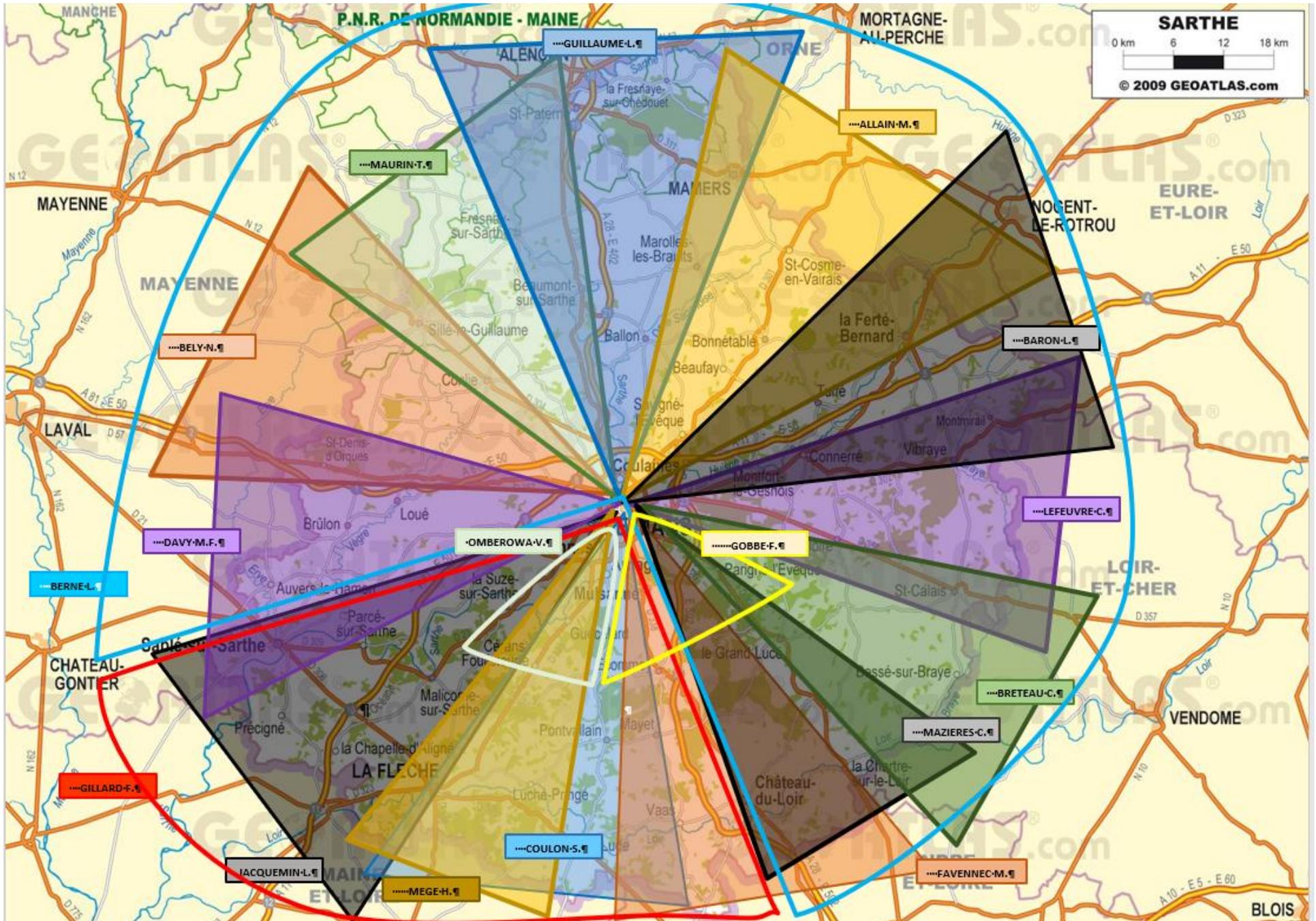
des transports en commun par le tramway et le bus.



Des permanences sont organisées par les DMJPM à La Flèche.



Carte des Secteurs



2.2/ Les mesures au 31 décembre 2019

Types de mandats au 31/12/2019	Domicile	Etablissement	Nombre de mesures
Tutelles	95	209	304
Curatelles	562	96	658
Mandats Spéciaux	4	3	7
Mesures d'Accompagnement Judiciaire	3	0	3
Total	664	308	972

Les mesures de protection gérées par l'ATH s'élevaient à **972** au 31 décembre 2019, contre 926 fin 2018, soit une **augmentation de 46 mesures**.

Les **mesures d'assistance (curatelles)** sont prépondérantes, en nombre, et représentent **67,70 %** des mesures contre **31,28 %** de mesures de représentation (tutelles).

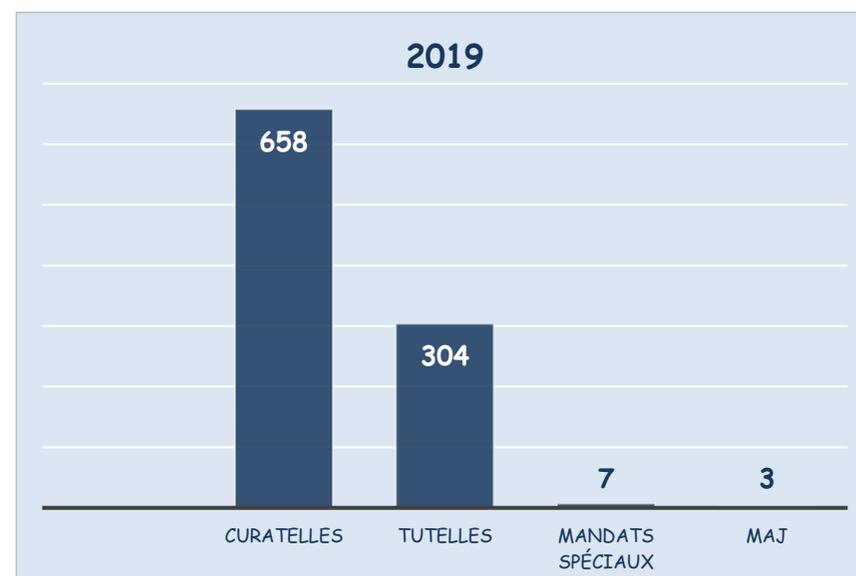
Les personnes placées sous curatelle vivent pour 85% d'entre elles à domicile.

69% des personnes sous tutelle sont en établissement.

Seules 23 personnes sont placées sous curatelle simple (sans gestion des revenus), soit 3,5 % des curatelles.

Les mesures éducatives (Mesures d'Accompagnement Judiciaire), ainsi que les mandats spéciaux restent à la marge.

En plus de ces mesures, l'ATH gère **8 mesures Ad'hoc**.

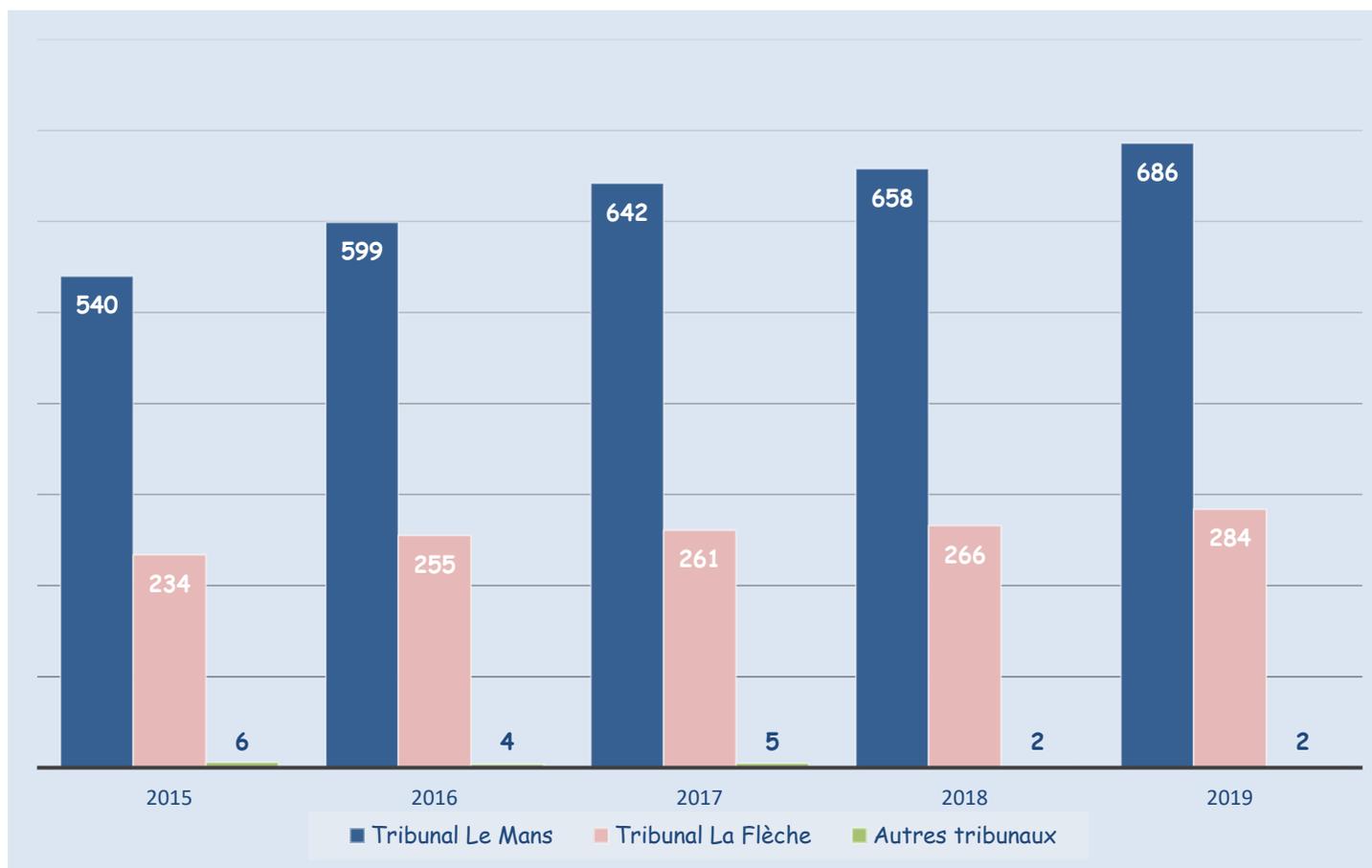


2.3/ Répartition par tribunaux de 2015 à 2019

Les mesures de protection confiées en 2019 à l'ATH ont été prononcées pour **71 %** par le **Tribunal d'Instance du Mans**.

Les 3 mesures éducatives (Mesures d'Accompagnement Judiciaire) et les 7 mandats spéciaux proviennent également du Tribunal d'Instance du Mans.

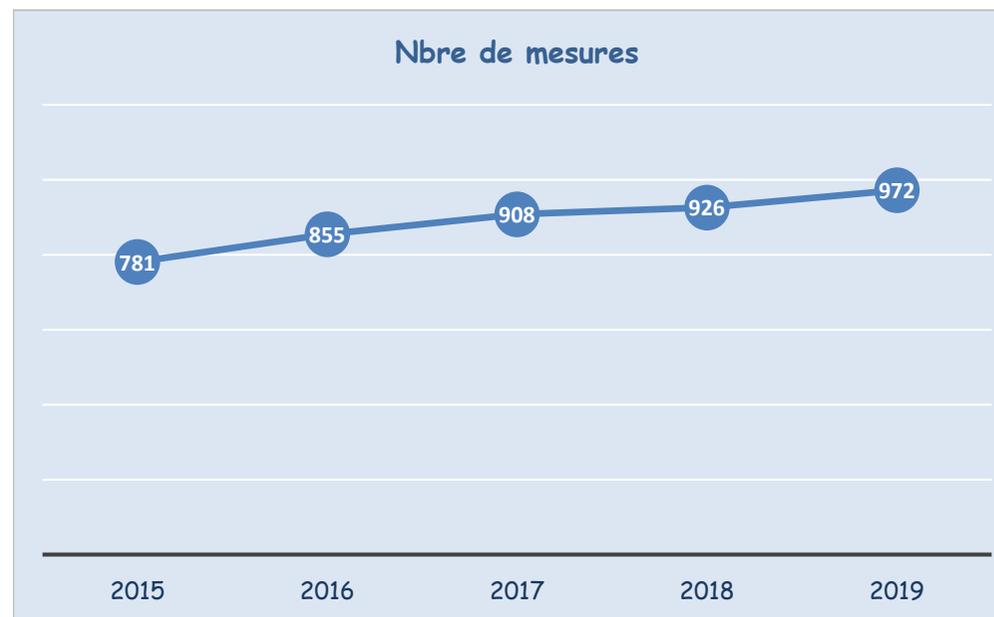
Le Tribunal d'Instance de La Flèche est à l'origine de 2 mesures ad hoc sur 8.



2.4/ Evolution du nombre de mesures entre 2015 et 2019

Après une forte croissance en 2016 et 2017, l'activité a progressé de 1,98 % en 2018 et de 4,97% en 2019, l'autorisation d'exercer ayant été portée à 960 mesures au dernier trimestre de l'année.

Types mesures	2015	2016	2017	2018	2019
Tutelles	245	261	279	282	304
Curatelles	529	586	622	632	658
Mandats Spéciaux	0	1	0	4	7
MAJ	7	7	7	8	3
Total	781	855	908	926	972
% évolution nbre mesures		9.47%	6.19%	1.98%	4,97%



2.5/ Flux des mesures en 2019

Un nombre important de nouvelles mesures est intervenu en 2019 (+ 46), avec un nombre équivalent de sorties (64 contre 63) en 2018. Ce qui a généré un flux de 188 entrées-sorties contre 144 l'année précédente.

Motifs des entrées en 2019

Origine des entrées en 2019	Nombres de nouvelles mesures
Nouvelles mesures	92
Transfert de la famille	11
Transfert autre DMJPM	21
TOTAL	124

Motifs des sorties en 2019

Origine des sorties en 2019	Nombres de fin de mesures
Décès	35
Mainlevée	7
Dessaisissement	12
Caducité	10
TOTAL	64

Les mesures de protection prennent généralement fin par le décès de l'intéressé (54%) ou le dessaisissement de l'ATH (18%) en raison du transfert vers un autre service MJPM.

Les mainlevées progressent (11%), contre 4% l'année précédente.

Certaines mesures sont devenues caduques en raison du non renouvellement à l'échéance (absence de certificat médical ou refus de la mesure par l'intéressé).

2.6/ Evolution du nombre de factures traitées entre 2015 et 2019

Les Factures

	2015	2016	2017	2018	2019
Factures	20194	20377	22942	22661	22721

Le nombre de factures traitées a légèrement augmenté (plus 60 factures par rapport à l'an passé), alors que l'activité continuait à progresser.

Les Ordonnancements (nombre)

	2015	2016	2017	2018	2019
Niveau 1	80817	81008	91208	96566	95296
Niveau 2	2528	2432	2555	2720	5057
Niveau 3	0	53	116	125	108

- Ordonnancement de niveau 1 → pour les factures de 1€ à 699€ ⇨ Délégué Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs,
- Ordonnancement de niveau 2 → pour les factures de 700€ à 4999€ ⇨ Responsable de service,
- Ordonnancement de niveau 3 → pour les factures > à 5000€ ⇨ Directrice.

Le nombre d'ordonnancement de niveau 1 a baissé ↘ (-1270).

A l'inverse, celui de niveau 2 a bondi de près de 86% ↗

Cela s'explique par la décision fin 2018 de soumettre les mouvements de fonds vers un compte de placement à un ordonnancement de niveau 2, au premier euro.

Les modes de paiement

Les Prélèvements

	2015	2016	2017	2018	2019
Prélèvements	23814	28414	34100	37491	41850

Le règlement par prélèvement a augmenté de 11,6% en 2019.

Les Bons d'Achats

	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de paiements par bons d'achats	2830	2755	3305	3990	3698

Les bons d'achats sont utilisés lorsque la personne ne couvre pas ses besoins vitaux avec des liquidités.

On constate une baisse du nombre de bons d'achats en 2019 ↘ (- 292), après la forte hausse de 2018 (+ 685).

2.7/ Evolution du nombre de courriers et requêtes entre 2015 et 2019

Les courriers

	2015	2016	2017	2018	2019
Courriers	9979	13842	17202	24749	27665

Le nombre de courriers établis à partir du logiciel métier a considérablement augmenté (+ 2916), soit près de 12%.

Ceci peut s'expliquer en partie par le flux des entrées/sorties des mesures de protection en 2019 : 124 nouvelles mesures et 64 fins de mesures, par des envois de courriers en nombre (information des mouvements de personnel), et la mise en place de bordereaux d'envois de documents.

Les requêtes

	2015	2016	2017	2018	2019
Requêtes	101	168	271	186	167

Le nombre de requêtes s'est stabilisé, après la « vague » de 2017 qui a suivi la suppression de « l'Autorisation Générale » établie par le Tribunal d'Instance du Mans auprès de notre service pour l'ensemble des mandats, en vigueur depuis 2014, pour se stabiliser au niveau de 2016. 138 requêtes ont été adressées au Tribunal d'Instance du Mans, contre 25 pour le Tribunal d'Instance de La Flèche. Ce dernier nombre peut s'expliquer car 29% du nombre des mesures sont rattachées au Tribunal d'Instance de La Flèche, et car les Jugements d'ouverture ou de renouvellement de mesures de ce Tribunal autorisent à priori certains actes sans avoir à présenter une requête.

3. L'ACTIVITE DU POLE JURIDIQUE

Le pôle juridique se compose de 2 personnes, pour 1,2 ETP. Elles sont juristes de formation, et ont aussi un temps de DMJPM sur leur poste.

Elles ont une assistante pour le secrétariat et l'administratif.

Comme les années précédentes, la majorité de l'activité du service juridique (près de 71% des actes) concerne des actes de disposition, c'est à dire des actes qui engagent le patrimoine des Personnes Protégées.

Le traitement de certains dossiers juridiques s'étale sur plus d'une année, voire sur plusieurs années.

En 2019, 44 dossiers juridiques ont été ouverts auprès des deux juristes.

La file active au 31/12/2019 comptait **131** dossiers pour **176** au 31/12/2018.

3.1/ Assistance ou Représentation des PP dans le cadre de procédures civiles ou pénales en 2019

Types procédures	Nombre de nouveaux dossiers	Nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2019
Procédure pénale PP victimes	1	7
Procédure Pénale PP auteurs	/	2
Divorces	1	4
Licenciements/ruptures conventionnelles Aides à Domicile	/	1
Prud'homme	/	/
Autres Procédures civiles	/	9
Mandats ad 'hoc	8	2
Divers (Pacs, SCI)	2	2
Totaux	12	27

3.2/ Assistance ou représentation des PP dans le cadre d'actes de disposition en 2019

Actes de disposition	Nombre de nouveaux dossiers	Nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2019
Successions Ventes Donations	35	88
Ventes Biens Immobiliers hors succession	3	14
Acquisition Bien Immobilier	0	1
Conclusion Résiliation bail	0	1
Totaux	38	104

Les principaux dossiers juridiques portent sur des successions et des ventes de biens immobiliers

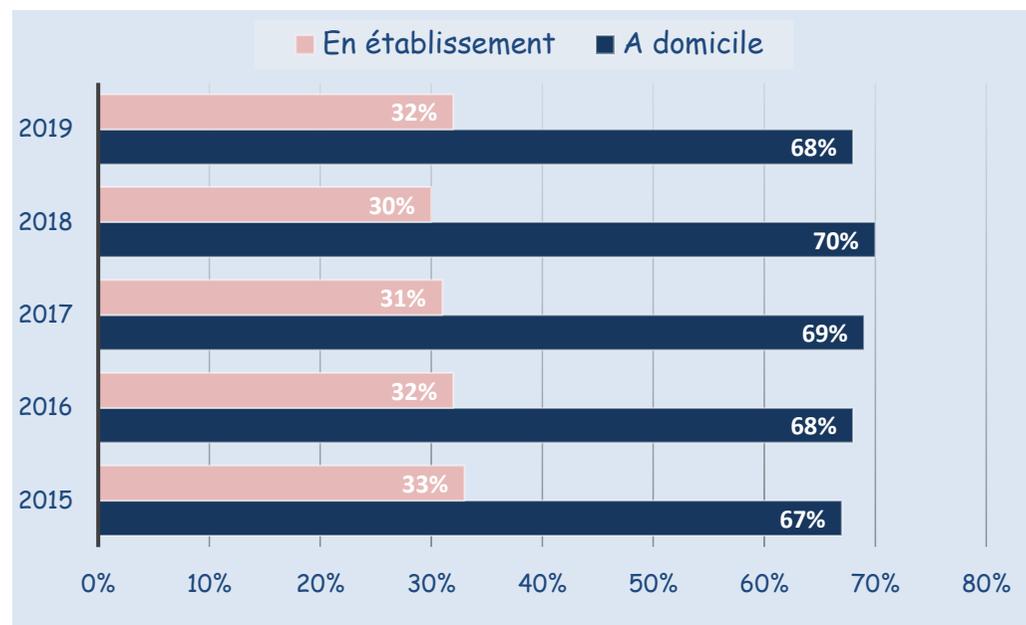
4. LES CARACTERISTIQUES DE NOTRE PUBLIC DE 2015 A 2019

4.1/ Répartition par mode d'hébergement de 2015 à 2019

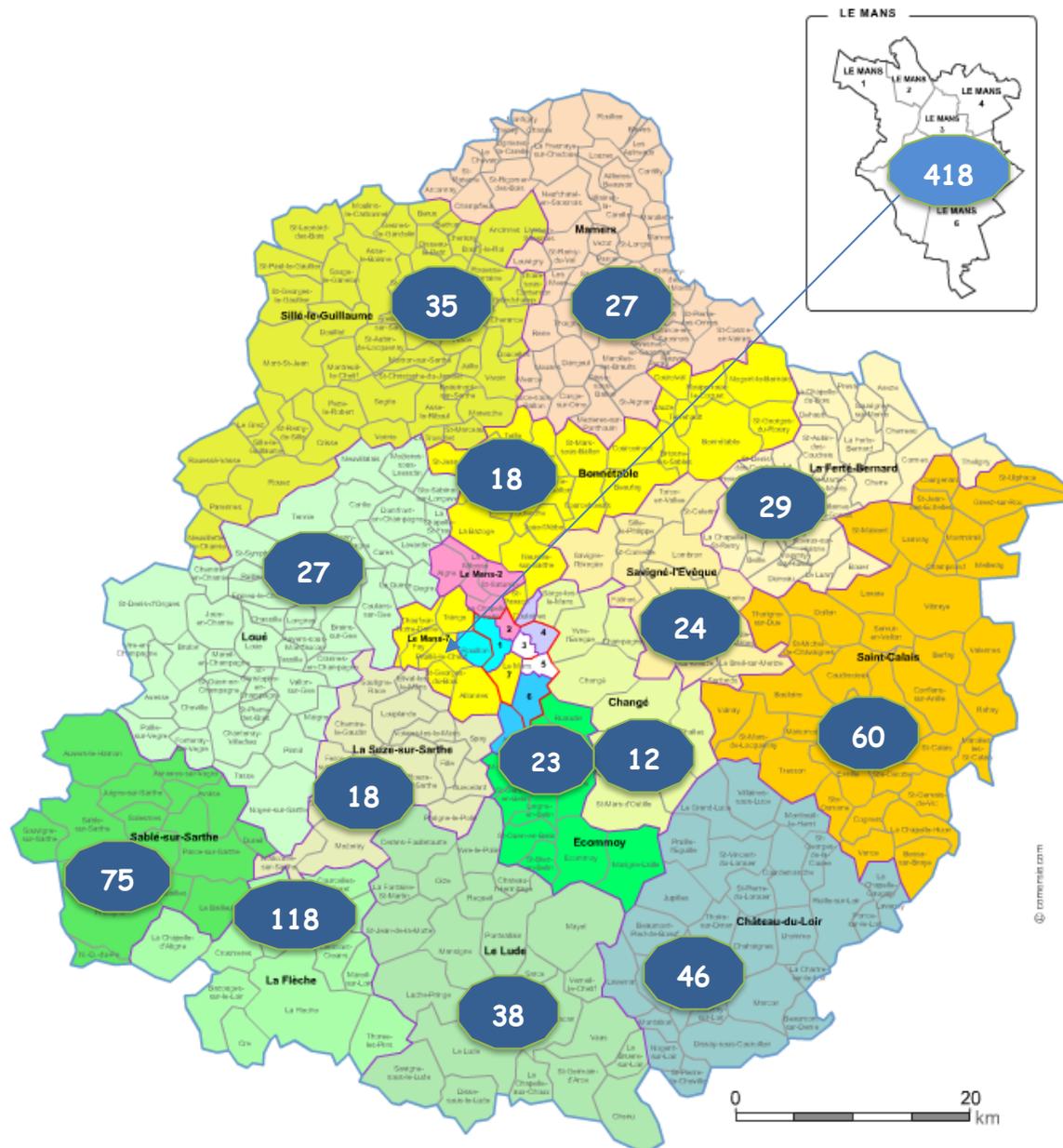
La proportion importante de personnes protégées vivant à domicile se confirme à nouveau cette année.

On constate une légère diminution du nombre de personnes vivant à domicile et augmentation de celles vivant en établissement, pour revenir aux chiffres de 2016.

	2015	2016	2017	2018	2019
A domicile	67%	68%	69%	70%	68%
En Etablissements	33%	32%	31%	30%	32%



4.2/ Répartition sur le territoire en 2019

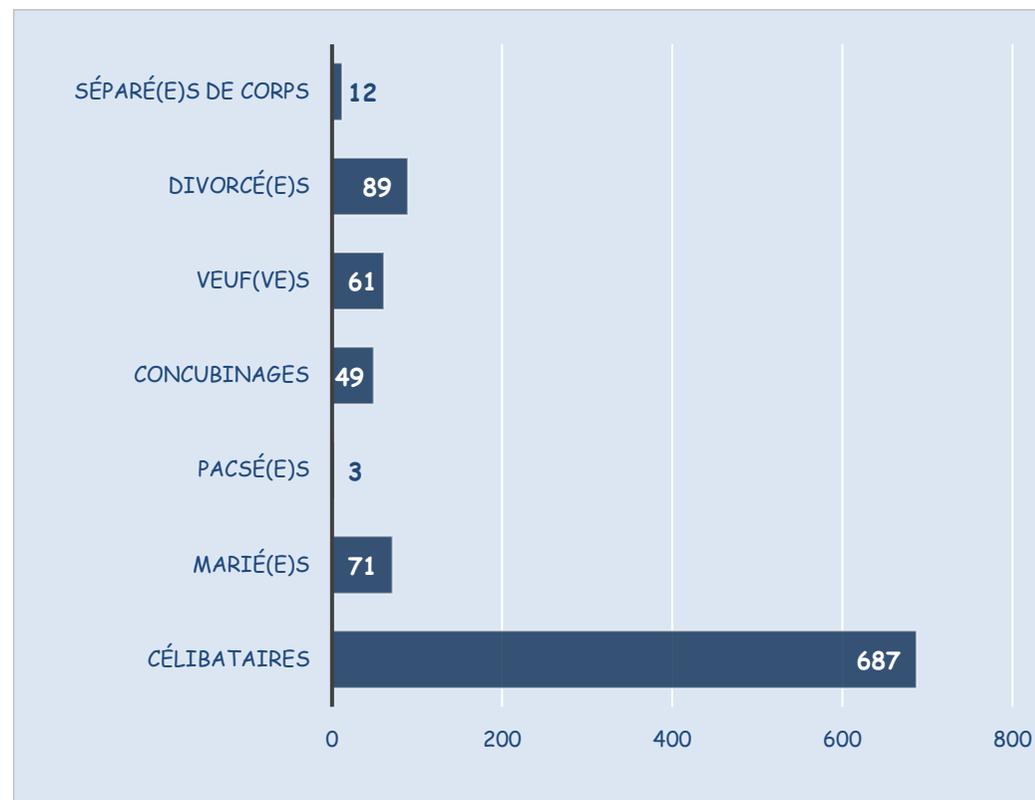


Le Mans et son aire Urbaine concentrent 43.18% des personnes protégées suivies par l'ATH.

Une majorité de personnes protégées habitent le sud du département

4.3/ Répartition selon la situation familiale en 2019

Situations familiales	2019	
Célibataires	687	70.68%
Marié(e)s	71	7.3%
Pacsé(e)s	3	0.31%
Concubinages	49	5.07%
Veuf(ve)s	61	6.28%
Divorcé(e)s	89	9.16%
Séparé(e)s de corps	12	1.20%
TOTAL	972	100%



4.4/ Répartition par tranche d'âge de 2015 à 2019

Tout comme les années précédentes, une majorité de personnes protégées sont âgées de 40 à 60 ans.

La baisse de la tranche d'âge 20-40 ans se confirme.

Si la tranche 15 -20 ans apparait en 2019, 29,4% des personnes ont plus de 60 ans.

	2015	2016	2017	2018	2019
15 à 20 ans	0	0	0	0	1,3%
20 à 40 ans	38%	37.1%	35.1%	31.1%	29,2%
40 à 60 ans	41.7%	40.3%	40.5%	41.4%	40,1%
60 à 70 ans	9.5%	11.35%	13%	13.8%	14,3%
Plus de 70 ans	10.7%	11.25%	11.3%	13.6%	15.1%

4.5/ Répartition Homme/Femme de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Hommes	57.87%	58.48%	58.20%	59.07%	58,02%
Femmes	42.13%	41.52%	41.8%	40.93%	41,98%

La proportion des hommes n'augmente plus de manière constante.